

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/02/2026 - 2321 - 2023 B 02802 - 924 094 386 - 3R NETTOYAGE

DEPOT DU

20 FEV. 2026 2321

BILAN COMPTABLE DU 01/09/24 AUTODONAL DE COMMERCE

ACTIF	DEPOT DU Montant (€)	PASSIF	Montant (€)
ACTIF IMMOBILISÉ	0	CAPITAUX PROPRES	0
Immobilisations incorporelles	0	Capital social	0
Immobilisations corporelles	0	Réserves	0
Immobilisations financières	0	Résultat net	0
Total Actif Immobilisé	0	Total Capitaux Propres	0
ACTIF CIRCULANT	0	DETTES	0
Stocks et en-cours	0	Emprunts et dettes financières	0
Créances clients	0	Dettes fournisseurs	0
Autres créances	0	Dettes fiscales et sociales	0
Trésorerie banque	0	Autres dettes	0
Total Actif Circulant	0	Total Dettes	0
TOTAL ACTIF	0	TOTAL PASSIF	0

Cherraj Hyane gérante



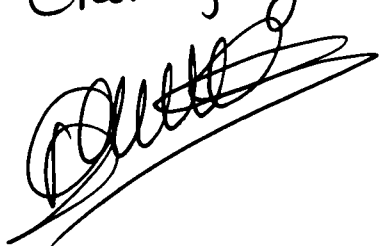
Mafroun el idrissi Rachid
Associé



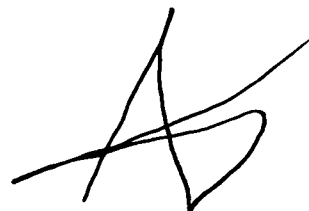
COMPTE DE RESULTAT 01/09/24 AU 30/09/25

CHARGES	Montant (€)	PRODUITS	Montant (€)
Charges d'exploitation	0	Produits d'exploitation	0
Achats de marchandises	0	CA	0
Autres charges externes (comptable, téléphone, banque...)	0	Production stockée	0
Salaires et traitements	0	Subvention d'exploitation	0
Impôts et taxes	0		
Amortissements	0		
Charges financières	0	Produits financiers	0
Charges exceptionnelles	0	Produits exceptionnels	0
Résultat net	0		

Cherraj Hyane Gérante



Hafoun elidrissi Rachid
associé



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	09/24	et clos le	09/25	Régime simplifié d'imposition
--------------------	-------	------------	-------	-------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal	X
---	--------------------	---

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
3 R NetHofage	1 rue elle Fitzgerald 35770 Vern/Seiche
SIRET 024 09 438 60019	Mél : dany.33@hotmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
4	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
NetHofage	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		6
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)	0
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

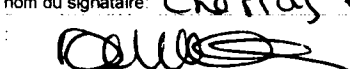
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	10

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	0
---	---

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☐ NOU ☒ Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Tél :		Tél : 0766637329	
OGA/OMGA	Viséur conventionné	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :		Date : 10/06/26 Lieu : Vern/Seiche	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : Cherraj Hyane Gerant	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature : 	
Prestataire :			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

2025

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	0	payées par un établissement chargé du service des titres	b	0
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	0
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	0
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	/
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i	0
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁴⁾					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Cherrag Hyane								
Maftah el Ichiss Rachid								

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	/	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	/	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SARL 3R Nettoyage

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200 euros

Siège social : *4 rue Ella Fitzgerald 35770 vern-sur-seiche*

RCS *Rennes*

Assemblée générale du 18/02/2026

A vern-sur-seiche

Le 18/02/2026

A 19 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance.

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° Mme *Cherraj Hyane* détenant 50 parts sociales

2° Mr *Maftouh El Idrissi Rachid* détenant 50 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de *100 parts* sur les 100 parts formant le capital de la société.

Madame Cherraj Hyane préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Le bilan annuel
- Le compte de résultat

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 01/09/2025

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 01/09/2025, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 0 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 924 094 386 00019 des statuts, par *Mme Cherraj Hyane* et *Mr Maftouh El Idrissi Rachid* pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

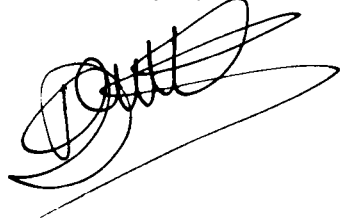
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 3 originaux,

À vern-sur-seiche

Le 18/02/2026

Cherraj Hyane

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Maftouh El Idrissi Rachid

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.